

Sir JOHN A. MACDONALD : Ecoutez ! écoutez !

M. WATSON : Il n'y a pas de doute quant à cela. Si l'honorable ministre avait suivi une meilleure politique, ces gens seraient tous aujourd'hui établis dans Manitoba au lieu d'avoir voyagé comme ils l'ont fait. L'on devrait fixer des prix de \$4 ou \$5 l'acre pour ces terrains dans la partie-sud du Manitoba. Je connais des terrains qui seraient colonisés de suite, si on pouvait les acheter à \$5 ou \$6 l'acre, mais on les garde pour ce qu'ils valent \$10 ou \$12 l'acre, tout comme le ferait un particulier qui voudrait spéculer. Je crois que, comme gardiens de domaine public, nous devrions faire des arrangements dans l'intérêt de la Confédération en général.

L'on fait rapport sur la résolution.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je propose la deuxième lecture de la résolution.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Dans quelle limite proposez-vous d'accorder ces terrains à la compagnie ?

Sir JOHN A. MACDONALD : A mesure qu'elle les gagnera.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Cela est quant au temps ; je demande à quelle distance de la ligne du chemin de fer ces terrains seront choisis.

M. DEWDNEY : L'arrêté du conseil dit qu'elle pourra les choisir dans une limite de douze milles de chaque côté de sa ligne de chemin de fer, et la balance, à côté des terrains dont le gouvernement peut disposer.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Lui donnez-vous le droit de choisir n'importe où ?

M. DEWDNEY : Ils devront être aussi contigus que possible.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Mais s'il n'y a pas de terrains contigus, jusqu'à quelle distance pourra-t-elle choisir ?

M. WATSON : Si je comprends bien, la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique s'est réservé tous les terrains au nord de la latitude 52. Le gouvernement a-t-il l'intention de garder cette immense réserve, maintenant qu'il a repris une partie de ces terrains ? C'est une immense étendue de terrain qu'on n'a pas voulu accorder à aucune autre compagnie.

Sir JOHN A. MACDONALD : Naturellement, il faut racheter nos terrains.

M. WATSON : Quand allez-vous les racheter ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Nous espérons que tout sera réglé dans le cours de l'année 1890. Je n'ai pas de doute que la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique fera son choix cette année.

M. MILLS (Bothwell) : Il y a peu de doute que les 17,000,000 d'acres, ou quel que soit le chiffre, que la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique réclame encore, équivalent tous les terrains qui sont réservés pour elle et que les terrains du gouvernement qui ont été rachetés de la compagnie, ne sont d'aucune valeur.

Sir JOHN A. MACDONALD : Les terrains du gouvernement doivent être de valeur égale à ceux de la compagnie.

M. MILLS (Bothwell) : Mais, si je comprends bien, l'étendue de terrain que la compagnie a droit de choisir peut être prise dans la zone, ou dans le district réservé, et ces mêmes terrains peuvent être réclamés par le chemin de fer Canadien du Pacifique, de sorte que la compagnie devra faire son choix ailleurs.

Sir JOHN A. MACDONALD : Les terrains s'étendra à douze milles de chaque côté du chemin, à partir de l'extrémité-nord de la première concession connue sous le nom de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, jusqu'au 52e degré de latitude nord, ce qui est la limite-sud de la réserve. Ce chemin ne peut entrer dans cette réserve, à moins que le chemin de fer Canadien du Pacifique et le gouvernement ne fassent un arrangement pour savoir où la balance du terrain devra être prise dans cette réserve.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Quelle est la distance du 52e degré de latitude au nord de Calgary ? Je crois que c'est environ 40 milles.

M. DEWDNEY : Plus que cela ; mais j'ai fait préparer une carte que je déposerai sur le bureau de la chambre.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je crois qu'il y a 120 milles entre les frontières et Calgary, c'est-à-dire deux degrés. Si Calgary est à deux degrés au nord du 49e parallèle, il ne reste plus qu'un degré entre cette ligne et les bornes-sud de la réserve. Puis, il faut déduire 24 milles pour la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, de sorte qu'il ne reste plus que 35 milles pour atteindre la zone où les terrains pour ce chemin devront être choisis.

Sir JOHN A. MACDONALD : La compagnie devra prendre le reste des terrains où elle pourra les avoir.

M. WATSON : Je croyais qu'elle pourrait avoir ses terrains dans la réserve des chemins au nord de la ligne 52e.

Sir JOHN A. MACDONALD : Pas à moins que la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique n'y consente, mais comme c'est cette dernière compagnie qui doit exploiter le chemin, il y aura probablement moins de difficultés que dans d'autres circonstances à arranger cette affaire, si le gouvernement lui concède le terrain qui se trouve le long du chemin.

M. WATSON : Je vois que la grande difficulté consiste en ce que la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique a une grande réserve de terrains. Il n'y a pas à se cacher le fait que ce chemin est réellement un embranchement du chemin de fer canadien du Pacifique. Si tel est le cas, nous accordons maintenant un autre million et un quart d'acres de terrains qui devront être réservés dans quelque autre localité en dehors de cette région du pays, de sorte que tout le Nord-Ouest va se trouver au pouvoir de cette compagnie, et aucune compagnie du chemin de fer ne pourra obtenir des subventions en terres, dans cette réserve, à moins de faire un arrangement avec la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique.

M. CHARLTON : Il serait bon que le gouvernement profitât de l'expérience des Etats-Unis, au sujet des subventions en terres aux compagnies de chemins de fer. Ils ont été très libéraux dans ce pays pour accorder des subventions en terres.